



Montréal, le 14 septembre 2018

**Objet : Remboursement des frais d'examens d'admission**

Chers parents,

Lors de la fin de l'année scolaire 2017-2018, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a émis une directive relativement à la gratuité des services éducatifs. Or, des éléments devaient être précisés ultérieurement, notamment au sujet des frais chargés aux parents pour les examens d'admission dans le cadre de programmes particuliers.

La Commission scolaire de Montréal vient de recevoir la confirmation qu'il n'est pas possible de facturer les parents pour ces tests d'admission. Ainsi, ceux qui ont déjà payé ces sommes seront remboursés intégralement.

Les parents qui ont payé ces frais directement à l'école seront remboursés lors de la séance d'examen à la table d'accueil.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre direction d'établissement.

Merci de votre collaboration,

Directrice  
École La Dauversière

